



De l'air pur
pour une Ecosse en
meilleure santé.

Dimanche 26 mars 2006 – de l'air pur pour une Ecosse en meilleure santé.

Le dimanche 26 mars à 6h00, l'Ecosse va devenir une zone non-fumeurs. A compter de cette date, chaque personne en Ecosse aura le droit de travailler et de se rencontrer entre amis dans un environnement sans fumée. Cette brochure explique ce que signifiera pour vous l'expression « sans fumée » et par quoi cela se traduira concrètement lorsque l'interdiction entrera en vigueur.

Partout où vous verrez ce panneau, vous serez protégé par la loi contre les effets nocifs du tabagisme passif, parmi lesquels on compte un risque accru de cancer du poumon, de maladies cardiaques et de diverses maladies infantiles.



Ce que signifie la législation.

A compter du 26 mars, il sera illégal de fumer dans la plupart des locaux hormis les habitations privées. Ceci inclut les restaurants, bars, cafés, hôtels, théâtres, salles de bingo, salles paroissiales, centres sportifs, centres commerciaux, transports en commun, écoles, hôpitaux et tous les clubs.

La législation englobe également presque tous les lieux de travail, y compris les camions et camionnettes. Il sera interdit de fumer à l'intérieur des locaux professionnels y compris toute pièce ou zone désignée à l'heure actuelle comme étant une zone pour fumeurs. Ainsi, fumer à l'intérieur sera interdit par la loi, à moins que vous n'exerciez vos activités professionnelles à votre domicile ou celui de quelqu'un d'autre, ou dans l'un des quelques locaux exemptés. Les employeurs peuvent fournir des abris extérieurs pour fumeurs destinés au personnel et aux clients à condition qu'ils soient conformes à la loi, mais ne sont pas tenus de le faire.

Ce que vous pouvez faire.

Tous les locaux non-fumeurs doivent afficher des panneaux non-fumeurs comme celui qui est présenté ici. Si vous désirez signaler que quelqu'un fume, le panneau vous indiquera à qui vous adresser (par ex. le propriétaire ou le directeur). Si cela ne résout pas le problème, vous pourrez alors appeler le numéro suivant **0845 130 7250** pour faire enregistrer votre réclamation. Les appels seront facturés au prix d'un appel local. Les inspecteurs locaux de la santé environnementale se chargeront du suivi de ce type de réclamations.

Les employeurs et les directeurs de locaux doivent veiller à ce que les employés, les clients et les visiteurs ne fument pas dans des locaux non-fumeurs. Si vous êtes vous-même un employeur ou un directeur et n'avez pas reçu le dossier conseil vous indiquant comment respecter la nouvelle législation, appelez le **0845 300 3488** ou consultez le site Internet **www.clearingtheairsotland.com**. Ce site contient également des informations supplémentaires sur la loi pour un environnement sans fumée, y compris certaines questions fréquemment posées, la liste complète des locaux non-fumeurs et les quelques exemptions qui ont été autorisées.

Arrêter de fumer.

Si vous êtes fumeur et voulez saisir cette opportunité d'essayer d'arrêter de fumer, vous pourrez trouver de l'aide auprès de Smokeline au **0800 84 84 84**. Vous pouvez également contacter votre médecin généraliste ou votre NHS Board pour tout conseil pour arrêter de fumer et obtenir le soutien offert aux personnes souhaitant arrêter de fumer dans votre région.

Q. Pourquoi cette législation est-elle nécessaire ?

R. Pour protéger les personnes contre les risques avérés du tabagisme passif, c'est-à-dire l'inhalation de la fumée de quelqu'un qui fume.

Q. Qui veillera à l'application de la loi ?

R. La loi sera appliquée par les Inspecteurs locaux de la Santé Environnementale qui auront le droit de pénétrer dans tous les locaux non-fumeurs pour vérifier que la loi est bien appliquée. Ils seront autorisés à imposer des amendes fixes à toute personne enfreignant ou ayant enfreint la loi.

Q. Quelles sont les amendes applicables à une violation de la loi ?

R. Les personnes qui fument dans des locaux non-fumeurs sont passibles d'une amende fixe de 50 £. Tout refus ou toute incapacité de payer pourrait entraîner des poursuites judiciaires et une amende pouvant s'élever à 1.000 £. Les personnes responsables de locaux non-fumeurs sont passibles d'une amende fixe de 200 £ s'ils autorisent des personnes à fumer dans leurs locaux ou s'ils n'affichent pas de panneaux non-fumeurs. Tout refus ou toute incapacité de payer pourrait entraîner des poursuites judiciaires et une amende pouvant s'élever à 2.500 £.

Fumer – les faits.

Plus de 13.000 personnes meurent chaque année en Ecosse des suites du tabagisme. Ceci représente 250 personnes par semaine et 35 personnes par jour.

Le cancer du poumon est le plus meurtrier de toutes les formes de cancer.

9 sur 10 des décès dus au cancer du poumon sont causés par le tabagisme.

En Ecosse, il est estimé qu'environ 1.000 personnes qui n'ont jamais fumé meurent chaque année des conséquences du tabagisme passif.

On estime que l'interdiction de fumer préviendra 219 décès dus au cancer du poumon et aux maladies cardio-vasculaires et jusqu'à 187 décès dus à des accidents vasculaires cérébraux ou à des maladies respiratoires.

30 minutes d'exposition à un tabagisme passif sont suffisantes pour réduire la circulation coronaire chez un adulte en bonne santé.

L'exposition à long terme au tabagisme passif accroît le risque de cancer du poumon d'environ 24%, de maladies cardio-vasculaires d'environ 25% et cause par ailleurs diverses maladies infantiles.

Sources: UK Health Education Authority – Deaths in 1995; Cancer Research UK 2002; Scientific Committee on Smoking and Health 2004; University of Glasgow 2005; Health and Economic Research Unit, Aberdeen University, 2005; Journal of the American Medical Association 2001.

Des versions de ce document en formats et en langues de communautés différents sont disponibles sur demande en appelant le 0131 244 5660.

